

AFFAIRES GENERALES

POINT 09- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

La présente communication a pour objet de désigner un correspondant Incendie et secours.

La commune de Marolles-en-Brie, soucieuse d'assurer la sécurité de ses administrés et de ses agents, doit se doter d'un référent dédié aux questions relatives à la prévention des risques incendie et à la coordination avec les services de secours. La désignation d'un correspondant incendie et secours s'inscrit dans une démarche de renforcement de la prévention et de la gestion des risques sur le territoire communal. Ce correspondant aura pour mission de faciliter les échanges avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), de veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention, et d'assurer un relais efficace en cas de situation d'urgence.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DESIGNER un correspondant incendie et secours chargé de faciliter la coordination avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et de veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention des risques sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain BOUKRIS, 3^{ème} Adjoint au Maire, est désigné en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Marolles-en-Brie

ARTICLE 3 : Le correspondant incendie et secours aura pour missions principales :

- D'assurer le relais entre la commune et les services de secours ;
- De participer à la mise en œuvre des mesures de prévention des risques incendie ;
- De contribuer à l'élaboration et au suivi des plans de secours communaux ;
- De représenter la commune lors des réunions organisées par les services de secours.